

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/333

Objet : Modification de la composition de la Commission de contrôle financier

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 34(1)

Présents à la séance : 24

Excusés représentés : 9

Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/333

**Objet : Modification de la composition de la
Commission de Contrôle financier**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les
articles R.2222-1 à R.2222-6,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire
en date du 7 mai 2021, à la suite de l'élection municipale partielle
intégrale du 2 mai 2021,

VU la délibération n°2021/119 du 7 mai 2021 relative à l'élection des
membres de la Commission de contrôle financier,

VU la démission de Madame Isabelle FLANDIN, Conseillère
municipale de la liste « Ensemble » en date du 3 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de revoir la composition de la
Commission de Contrôle financier afin de pourvoir le siège devenu
vacant au sein de cette commission, suite à la démission de
Madame Isabelle FLANDIN,

CONSIDERANT que la composition de cette Commission, relève du
Conseil municipal, conformément à l'article R 2222-3 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que cette commission est chargée d'examiner les
comptes des entreprises liées à la Commune par une convention de
type délégation de service public,

CONSIDERANT que cette commission est consultative,

CONSIDERANT qu'aucune disposition n'impose pour la
désignation des membres de cette commission le recours au vote à
bulletin secret,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de
ne pas recourir au scrutin secret,

CONSIDERANT les candidats,

APRES DELIBERATION

2023/

DESIGNE A L'UNANIMITE pour la liste « Ensemble » Monsieur Sandanakichenin DJANARTHANY afin de siéger au sein de la Commission de contrôle financier.

La composition de la commission de contrôle financier est donc la suivante : Serge MERDIECA, Dounia LEBIK, Sémira LE QUEREC, Marcus M'BOUDOU, Sandanakichenin DJANARTHANY.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **29 NOV. 2023**

Publié le : **29 NOV. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2023/

CSIS VOW 11
CSIS VOW 11